



Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637
ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

En vertu du règlement No. 584-2023 de la Municipalité de Verchères portant sur les dérogations mineures, adopté en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis est donné de la présente demande de dérogation.

DM 06-2024

À l'immeuble sis au 423 rang Petit-Coteau formé du lot 5 216 732, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet de :

- Se déroger à l'article 16.2.1 du règlement de zonage pour agrandir l'espace occupé dérogoire de 45.5 % au lieu de 25 %;
- Se déroger aux dispositions de la grille des usages et des normes de la zone A-7 afin d'accepter une marge avant de 10.76 m au lieu de 12.2 m.

Le Conseil municipal écoutera et entendra tout intéressé relativement à la demande ou transmettre par écrit ses commentaires au greffier au 581 route Marie-Victorin, Verchères d'ici le 2 juillet 2024.

Donné à Verchères, ce 19 juin 2024

Municipalité de Verchères

Me Jean-Marc Simard
Directeur des affaires juridiques
et greffier-trésorier

